

N°

FICHE DE RENSEIGNEMENT ATELIER REPARATION BAZARTANNES – VIRE

Samedi 2 avril au bar « Le Rastignac » à Artannes 9h30-17h

A retourner au bar « Le Rastignac » à Artannes ou par mail à bazartannes@gmail.com

VOS COORDONNEES :

NOM : PRENOM :

TELEPHONE : MAIL :

COMMUNE DE RESIDENCE :



Seuls les petits appareils électriques sont éligibles à la réparation par exemple : grille-pain, four micro-onde, cafetière, sèche-cheveux, pèse personnes, lampe, radio.

LE PRODUIT :

Type de produit (ex : aspirateur) :

Marque :

Année de fabrication (estimée) :

Modèle (numéro de série, nom du modèle) :

Description du problème + cause probable (si connaissance) :

.....
.....
.....

Créneaux horaires souhaités (vous pouvez cocher plusieurs cases):

9h30		14h	
10h		14h30	
10h30		15h	
11h		15h30	
11h30		16h	
12h		16h30	

FICHE DE RENSEIGNEMENT ATELIER REPARATION BAZARTANNES – VIRE

Samedi 2 avril au bar « Le Rastignac » à Artannes 9h30-17h00

REGLEMENT INTERNE

- Les réparations et activités de l'atelier réparation BAZARTANNES-VIRE sont effectuées gratuitement par des bénévoles.
- Les visiteurs effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, si nécessaire avec l'aide des bénévoles présents.
- Comme les travaux de réparation sont faits par des bénévoles, les garanties et la responsabilité civile sont proportionnellement limitées. Ni les organisateurs de l'atelier de réparation, ni les réparateurs et bénévoles ne peuvent être tenus responsables de dommages éventuels suite aux conseils ou aux instructions de réparation donnés. De même, ni les organisateurs ni les réparateurs et bénévoles ne peuvent être tenus responsables de dégâts sur des objets présentés pour être réparés, ou de dommages consécutifs, ou encore de tout autre dommage découlant des activités de l'atelier de réparation. Comme elles le sont mentionnées dans ce règlement interne, les limitations de garantie et de responsabilité civile ne sont pas applicables dans les cas où l'on pourrait faire appel aux clauses impératives basées sur les lois de la protection des consommateurs.
- Une contribution à votre discrétion est recevable.
- Les visiteurs apportant des objets à réparer le font à leurs risques.
- Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés à l'atelier de réparation.
- Les réparateurs se réservent le droit de ne pas réparer certains objets.
- Les réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.
- Les visiteurs de l'atelier de réparation sont responsables de l'élimination appropriée des objets cassés irréparables.

Je déclare avoir lu ces règles internes et y être d'accord :

Nom et signature

Date